

# QUAND DOIT-ON FAIRE UN RECUEIL ?

- ◆ **Découpage de la structure hospitalière**
- ◆ **Volet «Identifiant patient»**
- ◆ **Volet «Mouvements»**
- ◆ **Résumé Hebdomadaire Standardisé**

# Découpage de la structure

## ◆ B.O 83/8 bis :

- L'Entité Juridique
- L'Etablissement
- Le Service
- L'Unité Fonctionnelle (UF)

## ◆ L'Unité Médicale :

Un niveau de découpage spécifique au système d'information PMSI

# Description de la structure

## ◆ L'Entité Juridique (EJ) :

- Dans FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux), l'EJ est composée d'un ou plusieurs «établissements» qui se distinguent par une adresse géographique et/ou un budget différents (c'est alors un centre de gestion)

## ◆ L'Etablissement :

- Est composé d'un ou plusieurs services (regroupement d'UF)

## ◆ L'Unité Fonctionnelle (UF) :

- Constitue la plus petite unité compatible avec les contraintes de gestion qui présente une activité médicale homogène
- Trois conditions d'homogénéité à réunir simultanément :
  - Un lieu (unité géographique)
  - Une responsabilité
  - Un «type d'activité» (par exemple : hospit. complète/hospit. de jour)

# Le Service

- ◆ **Est créé par décision du Conseil d'Administration**
- ◆ **Constitue un groupe d'Unités Fonctionnelles :**
  - avec un ensemble de lits ou de moyens de soins ou de diagnostics
  - placées sous le responsabilité d'un chef de service ou d'un médecin faisant fonction de chef de service

# L'Unité Médicale (UM)

- C'est un niveau de découpage introduit dans les textes relatifs au PMSI
- Elle reprend la notion d'activité médicale homogène avec possibilité d'identification des moyens et d'affectation des charges
- Normalement, si le découpage est bien fait, l'UM se superpose à l'UF, mais en réalité c'est plus souvent un regroupement cohérent d'UF sur la base des Disciplines d'Equipement

# Le découpage en pratique

- ◆ Le centre de SSR du «Bois Joli» est un établissement de 150 lits et 3 places, avec 2 services
  - Le service du Dr Pierre, de 75 lits, est situé sur 2 étages : Le premier, composé de 5 UF, est destiné à la rééducation cardiaque et le second aux soins nutritionnels.
  - Le service du Dr Paul, également de 75 lits, est composé de 4 UF. La totalité de son activité est consacrée à la rééducation neuro-motrice.
  - Par ailleurs, il existe 3 places d'hospitalisation de jour appartenant à une UF.

## ◆ Quel découpage?

- 2 services :

Service Pierre :	Service Paul :	Hospi de jour :
5 UF	4 UF	1 UF
2 UM (card ; nutrit)	1 UM	1 UM

# Les mouvements des malades

- ◆ **Toutes les applications de gestion sont censées utiliser un découpage unique de l'hôpital** (*Fichier Commun de Structure - FICOM*)

- ◆ **Le mouvement le plus fin = Mvt UF**

Les impératifs de facturation n'exigent pas de «suivre» tous les mouvements du patient : la règle de localisation, par présence à minuit du patient, est d'usage.

En gestion interne, il peut être nécessaire d'enregistrer plusieurs mouvements UF le même jour.

- ◆ **Le mouvement PMSI = Mvt UM**

# Volet «identifiant patient»

## ◆ N° FINESS

- Fichier National des Etablissement Sanitaires et Sociaux
- N° de l'entité juridique pour établissements publics  
sauf dérogation
- N° de l'établissement pour les privés y compris PSPH

## ◆ N° ASSURE SOCIAL et RANG du BENEFICIAIRE

- Cf carte d'assuré social

# Volet «Identifiant patient»

## ◆ N° DE SEJOUR SSR

- Numéro attribué par le DIM
- N'est pas le numéro d'hospitalisation
- Le médecin responsable de l'info. méd. doit conserver la table de correspondance entre :
  - le «N° de séjour SSR»
  - et le(s) n° d'hospitalisation administratif ou l'identité des patients

# Volet «Identifiant patient»

- ◆ **En cas «d'hospitalisation partielle» (de jour, de nuit ou traitements et cures ambulatoires)**
  - Un même séjour peut recouvrir des prises en charge discontinues par exemple, 3 jours pour la semaine n, 3 jours pour la semaine n +2, etc....
  - Un seul «Numéro de séjour SSR» pour des venues élémentaires ou des séances réalisées au cours d'une même semaine  
(sauf si changement de type d'hospitalisation)

# Volet «Identifiant patient»

## Changement de N° de séjour SSR

- A chaque nouvelle hospitalisation complète ou de semaine
- A chaque nouvelle série «d'hospitalisation partielle»
- A chaque passage d'un type de prise en charge («type d'activité») à un autre

**NB :** L'hospitalisation de semaine est assimilée à l'hospitalisation complète, le passage de l'une à l'autre n'est pas considéré comme un changement de «type d'activité»

# Volet «Identifiant patient»

## ◆ N° DE SEJOUR SSR



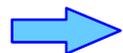
Hospi. complète 1  
n° SSR 1



Court Séjour



Hospi. complète 2  
n° SSR 2



Hospi. partielle  
n° SSR 3



Hospi. complète 3  
n° SSR 4



Hospi. partielle  
n° SSR 5

# Volet «Mouvements»

Ne concerne que l'Hospitalisation complète ou de semaine

## ◆ Entrée dans l'unité médicale

- Date d'entrée
- Mode d'entrée
- Provenance (en cas de mutation ou transfert)

## ◆ Sortie de l'unité médicale

- Date de sortie
- Mode de sortie
- Destination (en cas de mutation ou transfert)

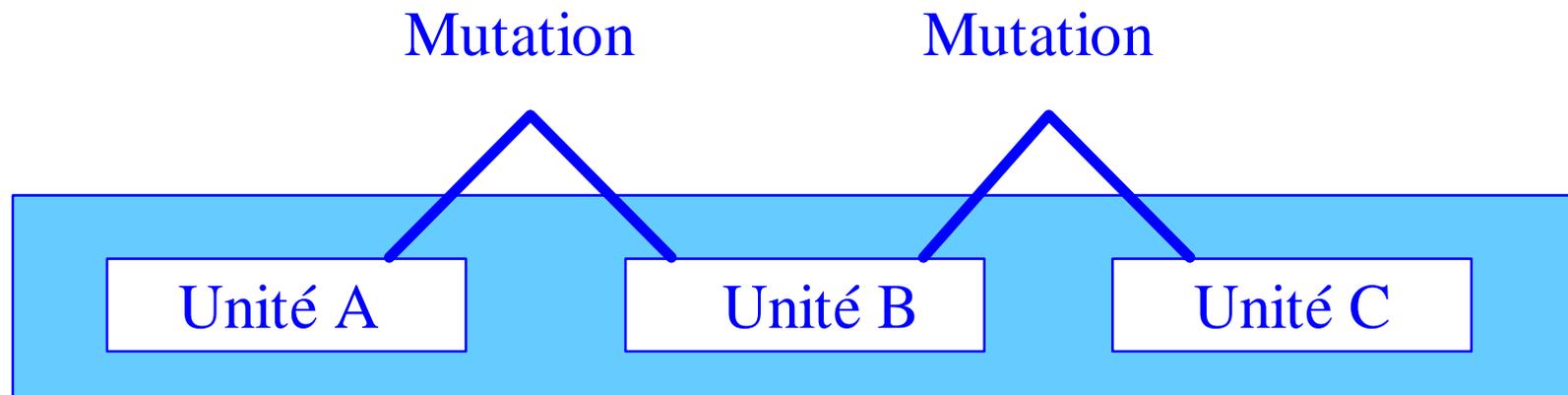
NB : une «permission de sortie» n'est pas considérée comme une sortie

## ◆ Attention

- unités médicales correspondent à un découpage propre à l'hôpital.
- En cas de transfert ou mutation, les notions de «provenance» et de «destination» se réfèrent à la situation immédiate (précédente ou suivante) du patient.

# Volet «Mouvements»

◆ «Mutation» = Changement d'unité médicale au sein de la structure (en dehors de «l'hospitalisation partielle»)



1 hospitalisation en SSR = 1 n° Séjour SSR

3 Séjours Unités Médicales  $\Rightarrow$  3 fiches «Mouvements»

# Volet «Mouvements»

**Sont également considérées en «provenance du domicile» les situations suivantes :**

- Venues de patients «hospitalisés à temps partiel»
- Venues de patients hospitalisés à domicile  
(mode d'entrée 8 - provenance 6)
- Venues de patients d'un établissement d'hébergement médico-social  
(mode d'entrée 8- provenance 7)

# Résumé Hebdomadaire Standardisé

## ◆ **Changement de RHS en cas de :**

- Changement de semaine du calendrier
- Mutation
- Changement de type d'activité

*par exemple, passage d'hospit. complète à hospit. de jour*

Dans ce dernier cas, il y a aussi changement de

«Numéro de séjour SSR»

# Résumé Hebdomadaire Standardisé

## ◆ Intervention chirurgicale :

- En relation avec la prise en charge en SSR
- Réalisée :

Au cours de la semaine de prise en charge

Ou au cours des 3 mois précédant la date du lundi de la semaine observée

# Résumé Hebdomadaire Standardisé

## ◆ «Journées de présence» en hospitalisation complète (ou de semaine)

- TOUJOURS cocher le jour d'entrée et le jour de sortie de l'unité médicale
- SAUF
  - **En cas de mutation vers une unité de SSR**
    - Ne pas cocher le jour de sortie de l'unité précédente
    - Cocher le jour d'entrée de l'unité suivante
  - **En cas de permission**
    - Cocher le jour de départ en permission si le départ est réalisé après 12H (ne pas le cocher pour un départ avant 12H)
    - Cocher le jour de retour de permission si le retour est réalisé avant 12H (ne pas cocher pour une arrivée après 12H)

# Résumé Hebdomadaire Standardisé

## ◆ «Journées de présence» en hospitalisation partielle

(de jour, de nuit ou traitements et cures ambulatoires)

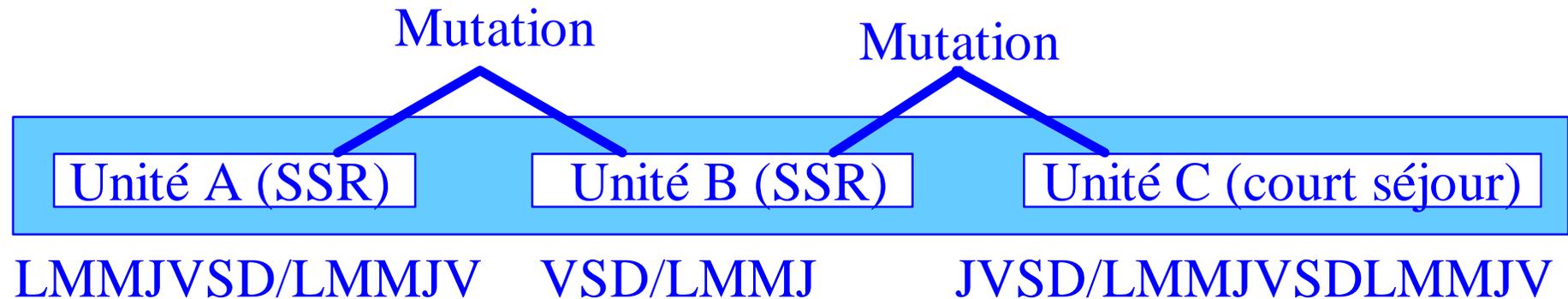
➤ Cocher les jours de venue(s) et de séance(s) :

quel que soit le nombre de venues ou de séances réalisées au cours de chacune de ces journées

➤ En cas d'hospitalisation de nuit, cocher le jour d'arrivée

# Résumé Hebdomadaire Standardisé

## ◆ Cas complet



1 Fiche «Identifiant Patient»  $\implies$  1 «N° de séjour SSR»

2 Fiches «Mouvements» et 4 RHS :

- Fiche «Mouvement» Unité A (SSR) : date de sortie = V

  - RHS 1 journées de présence : LMMJVSD

  - RHS 2 journées de présence : LMMJ

- Fiche «Mouvement» Unité B (SSR) : date d'entrée = V, date de sortie = J

  - RHS 3 journées de présence : VSD

  - RHS 4 journées de présence : LMMJ

Passage dans une unité de court séjour : Hors champs de recueil PMSI - SSR

# En synthèse

	Entrée en H. complète ou de semaine SSR	Sortie d'H. complète ou de semaine	Mutation CS vers SSR	Mutation SSR vers SSR	Mutation SSR vers CS	Permission
Fiche « Identifiant Patient »	à Créer	Rien à faire	à Créer	Rien à faire	Rien à faire	Rien à faire
Fiche Mouvement	A créer Remplir la partie « Entrée »	Remplir la partie sortie	A créer Remplir la partie « Entrée »	Clore la fiche mouvement de l'unité sortante. Créer la fiche mouvement de l'unité entrante	Clore la fiche mouvement de l'unité sortante	Rien à faire
Fiche RHS	A créer	Remplir	A créer	Clore la fiche RHS de l'unité sortante. Créer la fiche RHS de l'unité entrante	Clore la fiche RHS de l'unité sortante	Respecter la règle calendaire